

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE

Le 5 octobre 2009

Séance régulière du Conseil de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 5^{ième} jour du mois d'octobre 2009 à 20h00 à la salle du Conseil. À laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Martial Labonté
Madame Michèle Lemelin
Madame Hélène Bourbonnais
Monsieur Roger Bélanger

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

RÉS. : 0910-145

ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin

APPUYÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour soit adopté avec varia ouvert :

- 1.- Prière;
- 2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Discussion et adoption du procès-verbal du 14 septembre 2009;
- 4.- Lecture et adoption du procès-verbal du 29 septembre 2009;
- 5.- Comptes à payer;
- 6.- Correspondance;
- 7.- Demande de remboursement – Subvention voirie;
- 8.- Vente parcelles de terrains;
- 9.- Souffleur d'appoint;
- 10.- Financement local – Règlement n° 217-2009;
- 11.- Affectation budgétaire – Camion citerne;
- 12.- Transfert taxe d'acise;
- 13.- Remerciements aux membres du Conseil sortants;
- 14.- Nomination Pro-maire;
- 15.- Varia;
- 16.- Période de questions;
- 17.- Levée de la séance.

RÉS. : 0910-146

PROCÈS-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2009

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Martial Labonté

APPUYÉ par : Madame Michèle Lemelin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 14 septembre 2009 soit adopté tel que rédigé.

RÉS. : 0910-147

PROCÈS-VERBAL DU 29 SEPTEMBRE 2009

Il est PROPOSÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

APPUYÉ par : Monsieur Martial Labonté

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance spéciale du 29 septembre 2009 soit adopté tel que rédigé.

Il est PROPOSÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

APPUYÉ par : Monsieur Martial Labonté

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le comptes à payer soit acceptés et payés :

ADMINISTRATION		
C90-1814	Ministère du Revenu	5 438,85 \$
C90-1818	Bureautique Côte-Sud	41,75 \$
C90-1821	Martin J. Côté	436,73 \$
C90-1822	Ministre des Finances	43 437,00 \$
C90-1832	SSQ Investissement et retraite	2 282,32 \$
C90-1833	Vizo Marketing	395,06 \$
C90-1834	Rouleau Paysagiste	301,95 \$
C90-1838	Service de Nettoyage MMM inc.	489,52 \$
C90-1844	Magasin H. Létourneau inc.	30,90 \$
C90-1845	Receveur Général du Canada	2 402,38 \$
C90-1846	Bureautique Côte-Sud	27,26 \$
C90-1855	Intrapub	76,76 \$
RD	Télus	68,91 \$
RD	SSQ Groupe Financier	1 233,62 \$
VOIRIE		
C90-1806	Martin Dion	304,00 \$
C90-1807	Société de l'assurance automobile du Québec	746,00 \$
C90-1808	A. Chabot & Fils Auto électrique	62,01 \$
C90-1810	Côté Inox	4,43 \$
C90-1811	SNC – Lavalin	1 726,99 \$
C90-1812	Serge Chabot	17 462,88 \$
C90-1815	Télus	29,81 \$
C90-1816	Lucien Fournier & Fils inc.	781,32 \$
C90-1817	Techno-Concept AP inc.	7 822,24 \$
C90-1819	Électricité André Langevin inc.	264,13 \$
C90-1824	Carrières Rive-Sud	2 358,77 \$
C90-1825	Dura-Lignes inc.	3 684,41 \$
C90-1826	Pièces d'auto Dorchester inc.	212,81 \$
C90-1828	Patrick Labonté	135,00 \$
C90-1829	Pavage Gilles Audet	38 311,18 \$
C90-1835	Macpek	1 433,17 \$
C90-1836	Saniloc	84,96 \$
C90-1837	Distribution Praxair	88,60 \$
C90-1840	Les Machineries TENCO Itée	623,81 \$
C90-1841	Dynamitage Forage Nadeau	51 922,50 \$
C90-1844	Magasin H. Létourneau inc.	3 295,76 \$
C90-1847	Garage Brochu & Fils	49,67 \$
C90-1848	Excavation Gérard Pouliot	6 823,28 \$
C90-1849	Philippe Gosselin & ass.	365,04 \$
C90-1851	Carrières Rive-Sud inc.	14 894,75 \$
C90-1852	Signalisation Lévis	45,10 \$
C90-1856	Macpek	962,62 \$
C90-1857	LKQ Pintendre Autos inc.	2 427,43 \$
C90-1858	Kinecor inc.	104,50 \$
	Hydro-Québec	617,64 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
C90-1808	A. Chabot & Fils Auto électrique	28,63 \$
C90-1809	Boivin & Gauvin inc.	128,12 \$

C90-1813	MRC de Bellechasse	4,77 \$
C90-1823	Stéphane Royer	20,00 \$
C90-1830	Équipement d'Incendie Rive-Sud inc.	187,71 \$
C90-1842	A. Chabot & Fils Auto électrique	141,41 \$
C90-1844	Magasin H. Létourneau inc.	49,85 \$
C90-1850	Olivier Gagné, Mini-Moteur inc.	25,49 \$
C90-1856	Macpeck	84,30 \$
AQUEDUC ET ÉGOUT		
C90-1839	Pompe Ste-Foy	1 390,62 \$
C90-1843	Réal Huot	56,86 \$
C90-1853	J.L. Moteurs	78,40 \$
LOISIR ET CULTURE		
C90-1820	Salon Belmont enr.	94,22 \$
C90-1827	Chambre de commerce et d'entreprise de Bellechasse	75,00 \$
C90-1854	Souper Bénéfice St-Nérée	50,00 \$
RD	Télus	55,07 \$

RÉS. : 0910-149

COMMANDITE ALBUM DES FINISSANTS ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-DAMIEN

Il est PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin

APPUYÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accorder un montant de 50,00\$ au comité de l'album des finissants de l'école secondaire Saint-Damien.

RÉS. : 0910-150

CAMPAGNE DE FINANCEMENT FONDATION SAMUEL

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Martial Labonté

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accorder un montant de 100,00\$ à la Fondation Samuel dans le cadre de sa campagne de financement annuelle.

RÉS. : 0910-151

MARCH-O-TON FONDATION SAMUEL

Il est PROPOSÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

APPUYÉ par : Madame Michèle Lemelin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'aviser la Sûreté du Québec – Poste de la MRC de Bellechasse de la tenue d'un March-o-ton organisé par la Fondation Samuel, lequel aura lieu le 11 octobre prochain.

RÉS. : 0910-152

DEMANDE DE REMBOURSEMENT – SUBVENTION VOIRIE

Il est PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin

APPUYÉ par : Monsieur Martial Labonté

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de mandater le directeur général pour compléter la demande de remboursement relative à la subvention de 14 000\$ accordée à notre municipalité pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

RÉS. : 0910-153

VENTE PARCELLES DE TERRAINS

Il est PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'autoriser la vente de parcelles de terrains excédentaires d'une partie du lot 3 757 632 à Madame Claudia Royer et Rémi Pelletier pour 10,4 m², ainsi qu'à Madame Julie Morin et Monsieur Frédéric Bonin pour partie du même lot d'une superficie de 16,8 m² ainsi qu'une partie du lot 3 588 420 pour 118,7 m² et une partie du lot 3 588 406 pour 167,7 m². Que le prix fixé pour ces parcelles est de 167,85 pour Madame Royer et Monsieur Pelletier et de 2 188,00\$ pour Madame Morin et Monsieur Bonin. Que Monsieur Martin J. Côté, maire et Monsieur Richard Côté, directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis à cette transaction.

RÉS. : 0910-154

SOUFFLEUR D'APPOINT

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Martial Labonté

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de reporter ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure.

RÉS. : 0910-155

FINANCEMENT LOCAL – RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 217-2009 CAMION CITERNE

Il est PROPOSÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

APPUYÉ par : Madame Michèle Lemelin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de demander au ministère des Finances l'autorisation de procéder localement au financement du règlement d'emprunt n° 217-2009, relatif à l'achat d'un camion citerne, au montant de 165 000\$.

RÉS. : 0910-156

ACHAT CAMION CITERNE – AFFECTATION BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT que l'achat du camion citerne incluant les options piscines et supports devraient représenter un déboursé net de 169 584,01\$;

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt n° 217-2009 prévoit une dépense nette de 165 000\$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'affecter une somme équivalente à la différence entre le coût net final du camion citerne versus le montant originellement prévu de 165 000\$;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger

APPUYÉ par : Monsieur Martial Labonté

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'affecter à l'achat du camion citerne la différence entre le coût final net du dit camion par rapport au montant prévu au règlement n° 217-2009 à même le poste budgétaire des bornes-fontaines sèches lesquelles ne pourront être réalisées en 2009 compte-tenu des autorisations nécessaires du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.

RÉS. : 0910-157

DEMANDE DE TRANSFERT – TAXE FÉDÉRALE SUR L'ESSENCE

CONSIDÉRANT que l'ensemble des travaux de mise aux normes du réseau d'aqueduc ne pourront se réaliser avant le 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander un transfert d'une partie de la taxe fédérale sur l'essence prévue pour des travaux de mise aux normes, vers les travaux de voirie prévus dans la programmation de travaux accepté par le ministère des Transports du Québec;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin

APPUYÉ par : Monsieur Martial Labonté

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'autoriser le transfert d'une partie de la taxe sur l'essence prévue pour les travaux de mise aux normes de l'eau potable vers les travaux de voirie prévus dans la programmation accepté par le ministère.

Que pour l'année 2010, la première priorité de la municipalité sera de terminer la mise aux normes de l'eau.

RÉS. : 0910-158

REMERCIEMENTS AUX MEMBRES DU CONSEIL SORTANTS

Il est PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin

APPUYÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de remercier les membres du Conseil dont le mandat se termine, soit Monsieur Fernand Labbé (6 ans comme maire, et 8 ans comme conseiller) et Monsieur Simon Goupil (6 ans comme conseiller). Que par leur implication et leur dévouement ils ont permis l'avancement de la municipalité.

RÉS. : 0910-159

NOMINATION PRO-MAIRE

Il est PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin

APPUYÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de reporter ce point de l'ordre du jour à une prochaine séance.

RÉS. : 0910-160

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par : Madame Hélène Bourbonnais

APPUYÉ par : Madame Michèle Lemelin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 20h48.

Martin J. Côté

Maire

Richard Côté

Directeur général